

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1267

Tarification des salles municipales de spectacles accordée à l'Université Tous Ages (UTA) -
Saison 2014-2015

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1267 - TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLES ACCORDEE A L'UNIVERSITE TOUS AGES (UTA) - SAISON 2014-2015 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Université Tous Âges (UTA) dépend de l'Université Lumière Lyon II. Elle participe à la mission culturelle de l'université par l'organisation de cycles de conférences accessibles, avec de faibles droits d'inscription, à toute personne, quel que soit son niveau de formation, son statut vis-à-vis de l'emploi et son âge. Son action concerne chaque année plus de 10 000 étudiants, dont 80 % de seniors. Au total, jusqu'à cent cycles de plusieurs conférences universitaires peuvent être organisés chaque année dans Lyon et sa périphérie.

Plusieurs cycles de conférences sont proposés dans ce cadre, au sein des salles gérées par le service des Salles Municipales et des Locaux Syndicaux.

Par délibération n° 99/4236 du 20 septembre 1999, il avait été décidé, compte tenu du rôle culturel et pédagogique qu'assure l'Université Tous Âges (UTA), d'appliquer à cette structure le tarif associatif le moins élevé, pour la location de deux de ces salles municipales : la salle Victor Hugo à Lyon 6^e et la salle du Foyer de Montchat à Lyon 3^e.

Depuis cette date, la décision a été reconduite de saison en saison pour les mêmes motifs.

Toutefois, depuis la saison 2003-2004, le nombre des locations a progressé régulièrement afin de permettre au public de l'Université Tous Âges (UTA) de suivre des enseignements universitaires au plus près de leur domicile.

Compte tenu de la mission assurée par l'UTA, il vous est proposé de reconduire comme les années précédentes, le soutien que la Ville est en mesure d'apporter à cette structure en matière de tarification spécifique.

Pour la saison 2014-2015, la Ville de Lyon accorde ainsi à l'Université Tous Âges (UTA) pour chacune de ses locations (journées et demi-journées) :

- le tarif en vigueur applicable aux structures sans licence d'entrepreneur de spectacles, dans les salles Barbara (ex foyer Montchat) et Edouard Herriot à Lyon 3^e ;
- le tarif associatif le moins élevé, dans les salles Garcin à Lyon 1^{er} et Latreille à Lyon 9^e, utilisées en remplacement de la salle Victor Hugo, fermée pendant cette saison.

A partir de la saison 2015-2016, le tarif applicable aux organisateurs occasionnels, établi dans le cadre de la nouvelle tarification forfaitaire, sera accordé à la structure UTA.

Pour chacune de ses locations, l'Université Tous Âges (UTA) sera soumise aux prescriptions de sécurité obligatoires ; ayant la responsabilité pleine et entière de son public, l'Association devra notamment obligatoirement mettre en place et prendre à sa charge un service de représentation.

Vu la délibération n° 99/4236 du 20 septembre 1999 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 6^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. Les tarifs accordés à l'Université Tous Âges (UTA) pour la saison 2014-2015 dans le cadre de la location des salles municipales sont approuvés.

2. Les recettes de ces locations sont imputées au budget 01 année 2015 - programme GESTPATRIM – opération GEFTSMLS – fonction 314 – chapitre 75 – article 752.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY